## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): MME DANIELE BRUNET / MME BRIGITTE DEVÉSA

## DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 25 Septembre 2020

OBJET : Plan pauvreté : Prolongation du dispositif avec l'association Vendredi 13, dans le cadre de la crise sanitaire.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Septembre 2020 EN VISIOCONFERENCE, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

## A décidé:

- d'allouer une subvention de 4 500 € à l'association Vendredi 13, relative au plan hivernal 2020, dont le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a souhaité prolonger l'accueil et l'aide alimentaire des sans domicile stable, sur Marseille, pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 8 juillet 2020 dans le cadre de la crise sanitaire;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant à la convention du 27 mars 2020 avec ladite association.

Cette dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice des assemblées